



EYZAHUT
en Drôme provençale

REPUBLIQUE FRANÇAISE
CANTON DIEULOUVAINE

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

Arrondissement de NYONS

ID : 026-212601314-20260227-2026_02_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 Février 2026
Convocation du 13 Février 2026

Délibération 2026-02-02

Objet : Vote du budget primitif 2026

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Membres présents à la séance :

M. Aubert, G. Bernard, M. Brezzo, J.
Chabanas, S. Giliotti, C. Poncet, A.
Ramousse, MC. Rey, F. Simian

Absent : C. Bochaton

Président de séance : F. Simian

Secrétaire de séance : M. Brezzo

L'an deux mil vingt-six, le 27 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Madame la Maire, précise que le budget primitif 2026 est voté avec anticipation des résultats de l'exercice 2025.

En effet, le Compte Financier Unique (CFU) 2025 n'a pas pu être sollicité dans les délais en raison d'un dysfonctionnement au niveau national de la plateforme CDG-D SPL, indépendante de la volonté de la collectivité.

Toutefois, les élus ont été destinataires d'un état provisoire du CFU 2025, leur permettant d'avoir connaissance des résultats de clôture de l'exercice ainsi que de l'affectation prévisionnelle du résultat 2025.

En conséquence, le conseil municipal procède au vote du budget 2026 en intégrant ces éléments provisoires, étant précisé que les écritures définitives seront ajustées, le cas échéant, lors d'une décision budgétaire modificative après validation officielle du CFU.

Sur présentation faite par Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Accepte les propositions telles que portées sur les documents budgétaires

Adopte le budget primitif 2026, comme suit :

- Section de fonctionnement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **628 538 €**
- Section d'investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à **376 736 €**

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN

